

Dans les fraternités ferventes, les novices ont leurs réunions spéciales. Pour les unes cette réunion a lieu avant ou après l'assemblée des profès ; en d'autres elle se tient un jour particulier. La première méthode a des avantages, elle évite des dérangements, mais elle n'est profitable que si l'on dispose d'un temps suffisant pour ne pas précipiter les exercices. La seconde méthode semble préférable pour la formation des nouvelles recrues ; et tout inconvénient disparaît si l'on n'astreint pas les novices à assister à la réunion des profès, comme ils le font selon la première manière.

L'important est que le noviciat se fasse sérieusement, de sorte qu'à la fin de l'année les novices soient bien instruits de la Règle et de ses obligations. Il est facile, en douze réunions—en quinze, lorsqu'un postulat de trois mois précède la vêtûre—de faire connaître et aimer le Tiers-Ordre, son Fondateur, son efficacité de sanctification, sa Règle, ses avantages.

Le maître et la maîtresse des novices sont chargés de la tenue de ces réunions : ce sont eux qui doivent former leurs novices à l'esprit et aux pratiques du Tiers-Ordre et se rendre compte de la valeur des sujets. Leur charge exige donc des qualités sérieuses sur lesquelles les directeurs et ceux qui prennent part aux élections doivent être attentifs. Une piété attrayante et communicative, un jugement droit, une instruction convenable, une connaissance non médiocre de la Règle et de la doctrine chrétienne, et surtout un grand dévouement qui sache non-seulement se prodiguer, mais provoquer le dévouement dans autrui, telles semblent devoir être les principales qualités requises. C'est de leur zèle, de leur discrétion, de leur savoir faire que dépend l'avenir de la Fraternité.

Dieu merci ! Ces qualités ne sont point si rares parmi les tertiaires, que chaque congrégation ne puisse trouver dans son sein un sujet capable de tenir un noviciat avec piété et fruit !

IV. OU DOIT SE TENIR LE NOVICIAT

LE lieu importe peu ; ce sera, selon les cas et la place dont on dispose, un local appartenant à la Fraternité : bibliothèque, vestiaire, ouvroir ; soit une sacristie ou une chapelle ; soit même un salon.

Et comme les exemples vécus ont coutume de porter à l'imitation plus que les théories à la pratique, qu'on nous permette de citer